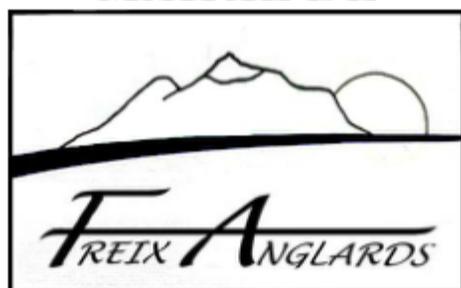


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*\*\*  
DÉPARTEMENT DU CANTAL  
\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
D'AURILLAC  
\*\*\*  
CANTON DE SAINT-CERNIN  
\*\*\*

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE FREIX ANGLARDS

Séance du 05 décembre 2014

MAIRIE DE



*L'an deux mille quatorze et le cinq décembre à 20 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 27/11/2014  
Conseillers en exercice : 11  
Présents : 9  
Votants: 9  
  
Pour: 9  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents :** Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Madame Michèle DESPLAT - LEYMARIE, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

**Représentés:**

**Excusés:** Mademoiselle Edmée CANNARD

**Absents:** Monsieur Romain PHIALIP

**Secrétaire de séance:** Monsieur Jean-Louis GUIBERT



### Objet : DE\_2014\_060BIS - Convention d'adhésion au service de médecine

*Annule et remplace la délibération DE\_2014\_060(erreur de classification)*

Le Maire expose :

- l'obligation pour les collectivités et leurs établissements d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à la disposition des collectivités et de leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés,
- que le Centre de gestion a créé à cette fin un service de médecine professionnelle connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

#### Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret modifié du 10 juin 1985 concernant relatif à l'hygiène et la sécurité,

Vu la convention d'adhésion proposée et le règlement du service de médecine du Centre de Gestion en date du 03.07.2014,

#### Décide :

La commune décide de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 05/01/2015
015-211500723-20141205-DE_2014_060BIS-DE



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
05 janvier 2015  
et publié ou notifié le 05 janvier 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,  
au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 05/01/2015 015-211500723-20141205-DE_2014_060BIS-DE